

Actualités de l'ORMR – date limite de présentation de la DAR, rappel concernant la lutte contre les ravageurs, Mois de la prévention de la fraude (29 février 2024)

RAPPEL : date limite de présentation de la Déclaration annuelle de renseignements (DAR)

L'ORMR rappelle à toutes les maisons de retraite de remplir et présenter leur [Déclaration annuelle de renseignements \(DAR\)](#) obligatoire d'ici au 1^{er} avril 2024. Il incombe aux titulaires de permis de veiller à ce que leur(s) établissement(s) réponde(nt) avant la date limite.

Les titulaires de permis et/ou les gestionnaires de maisons de retraite qui ont des questions ou qui ont besoin de conseils supplémentaires pour remplir et présenter leur DAR peuvent communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de l'ORMR en envoyant un courriel à info@rhra.ca ou en composant le 1 855 275-7472.

Rappel : lutte contre les ravageurs

L'ORMR a été informé de préoccupations croissantes concernant la présence de ravageurs dans les maisons de retraite, notamment les punaises de lit. Pour la sécurité des résidents ainsi que du personnel et des visiteurs, l'ORMR tient à rappeler aux titulaires de permis et aux exploitants l'obligation relative à la lutte contre les ravageurs énoncée dans les dispositions réglementaires.

L'[article 18](#) de ces dispositions ordonne aux titulaires de permis de mettre en place une procédure documentée afin de prévenir les infestations de ravageurs dans les maisons de retraite et de remédier à de telles infestations. Les titulaires de permis doivent veiller à ce que des mesures soient prises en temps opportun pour se débarrasser des ravageurs.

Si vous avez des questions sur la lutte contre les ravageurs, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7274.

Mars est le Mois de la prévention de la fraude!

Le 1^{er} mars 2024 donne le coup d'envoi du [Mois de la prévention de la fraude](#) dans tout le Canada. Le thème de cette année est « 20 ans de lutte contre la fraude : d'hier à aujourd'hui ». Au fil du temps, la fraude et les arnaques sont devenues plus élaborées et plus difficiles à repérer. Il est important de faire preuve de vigilance vis-à-vis des tactiques nouvelles et anciennes utilisées dans le cadre des manœuvres frauduleuses et des arnaques.

Le jeudi 14 mars 2024, Prévention de la maltraitance des personnes âgées Ontario organise un webinaire (en anglais uniquement) pour apprendre aux participants à reconnaître les arnaques par hameçonnage et leur donner des conseils utiles pour se protéger lorsqu'ils naviguent dans le monde numérique. Cliquez [ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements et vous inscrire.

L'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants à discuter des différents types de fraude avec les résidents afin de les en prémunir. Le gouvernement du Canada a compilé le [Petit livre noir de la fraude](#), qui peut servir à sensibiliser les résidents aux arnaques courantes.

Si vous soupçonnez qu'un résident ou une résidente a été victime d'une fraude, veuillez le signaler à l'une des organisations énumérées à la fin de la ressource susmentionnée. En outre, tout soupçon d'exploitation financière de résidents doit être signalé à l'ORMR.